**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 H**

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l’ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**

5.1 Chèques : Journal des déboursés 202200657 à 202200719 (100 234,57 $)

5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

5.3 État des comptes au 29 novembre 2022

5.4 Payes du 1er au 30 novembre 2022 (77 566,28$)

1. **Correspondance**
2. **Période de questions**
3. **Avis de motion et règlement**

8.1 Avis de motion

1. **Administration, finances et communication**
   1. Offre de service vérificateur financier – Firme Marcil Lavallée
   2. Autorisation d’accès – DGA et commis-comptable : Service portail municipal/Clicséqur
   3. Autorisation de signature – Protocole d’entente pour le projet de classe nature pour la réussite éducative
   4. Nomination d’un Maire-suppléant
   5. Nomination des comités 2023
   6. Embauche d’une brigadière scolaire
   7. Embauche de deux animatrices à la Maison des jeunes
   8. Démission d’une animatrice à la Maison des jeunes
   9. Mandat à la firme Technorem pour la préparation des plans et devis pour le raccordement du 3e puits au puits principal (Poste Fahey)
   10. Signature du protocole FIMEAU
   11. Vœux de Noël dans les journaux locaux
   12. Postes Canada – Installation d’une boîte postale secteur montée Papineau
   13. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
   14. Contrat pour les services juridiques 2023
   15. Retrait des congés de maladie pour la COVID-19
   16. Demande de compensation à la Municipalité de Lochaber Canton en l’absence de ramassage des ordures, du recyclage et du compostage pour la période d’octobre et novembre

**10. Sécurité publique et hygiène du milieu**

10.1 Protocole d’entente pour le sauvetage nautique entre les municipalités riveraines de la route 148 dans la MRC de Papineau

**11. Urbanisme et aménagement**

11.1 Demande au ministre des Affaires municipales et de l’habitation/Prolongation de nouveaux délais pour l’adoption du plan et des règlements d’urbanisme, en concordance avec le règlement du schéma d’aménagement et de développement révisé, de la MRC de Papineau

11.2 Mandat services professionnels – servitude de passage – rue Marie-Claude

**12. Développement économique**

**13. Loisirs, santé et bien-être**

13.1 Adoption de la politique de gestion du bénévolat

13.2 Tessier Récréo-Parc – Facture supplémentaire pour excavation pour l’implantation du jeu d’eau

13.3 Tessier Récréo-Parc – Facture supplémentaire pour le béton du jeu d’eau

13.4 Bibliothèque municipale – Partage de service avec les usagers de la municipalité de Papineauville

13.5 Emplois d’été Canada 2023

**14. Transport et voirie**

**15. Culture et patrimoine**

**16. Nouveaux items**

16.1 Frédérique Drolet : Demande de local pour projet CALQ

16.2 Demande de Sophie Chartrand pour parents de OPP – Prêt de la salle pour levées de fonds pour l’école Sacré-Cœur

**17. Nouveaux avis de motion et règlements**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 5 décembre 2022 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau Monique Malo Nil Béland

Daphné Rodgers Miguel Dicaire Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assistent également à la séance, Monsieur Benoît Dufour, Directeur général/Greffier-trésorier.

**1.**

**Ouverture de la séance**

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-301**

**Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l’ordre du jour tel que présenté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**3.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-302**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**4.**

**Suivi des séances précédentes**

Un tableau résumé des résolutions adoptées est remis aux membres du conseil pour analyse.

**5. Trésorerie**

**5.1**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-****12-303**

**Chèques : Journal des déboursés – 202200657 à 202200719**

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser les paiements pour le mois de novembre 2022 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de novembre totalisant la somme de **100 234,57$** portant les numéros de déboursés **202200657 à 202200719** soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**5.2**

**Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le Greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Benoit Dufour

Greffier-trésorier

**5.3**

**État des comptes**

L’état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est remis aux élu(e)s pour analyse.

**5.4**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-1****2-304**

**Payes du 1er au 30 novembre 2022 (77 566,28$)**

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser le rapport des payes pour le mois de novembre 2022 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le rapport de paye pour la période du 1er au 30 novembre totalisant la somme de **77 566,28$** tel que présenté au conseil soit adopté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**6. Correspondance**

Une liste de correspondances du mois de novembre 2022 est remise aux élu(e)s.

**7. Période de questions**

Début : 19 h 07

Fin : 19 h 24

**8. Avis de motion et règlements**

**8.1**

**AVIS DE MOTION**

**Règlement #461-22 concernant l’utilisation, l’aménagement et l’entretien de la partie non utilisée de la partie non utilisée de l’emprise d’une voie publique et concernant les encombrements et empiètements sur les voies et places publiques**

Monsieur Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement 461-22 relatif à l’utilisation, l’aménagement et l’entretien de la partie non utilisée de la partie non utilisée de l’emprise d’une voie publique et concernant les encombrements et empiètements sur les voies et places publiques. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le(la) conseiller(ère) demande dispense de lecture.

**9. Administration, finances et communication**

**9.1**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-305**

**Offre de service vérificateur financier – Firme Marcil Lavallée**

CONSIDÉRANT l’offre de service pour l’audit 2022 de la firme Marcil Lavallée en date du 10 novembre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte l’offre présentée par la firme Marcil Lavallée;

QUE le directeur général et greffier trésorier soit autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.2**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-306**

**Autorisation d’accès – Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe et commis-comptable : Service portail municipal/Clicséqur**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance, NEQ 8813434881, No d’identification 1006130816 désire autoriser Madame Anick Tourangeau, Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe et Madame Sarah Lalande-Dansereau, Commis-comptable afin d’obtenir des accès « Clicséqur »;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE Madame Anick Tourangeau, Directrice générale/Greffière-trésorière adjointe et Madame Sarah Lalande-Dansereau, Commis-comptable soient autorisés :

* À inscrire l’entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
* À gérer l’inscription de l’entreprise à clicséqur – Entreprises;
* À gérer l’inscription de l’entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
* À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
* À consulter le dossier de l’entreprise et à agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts ( par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne);

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mario Boyer

Signature de l’administrateur

Signé à Plaisance, le 6 décembre 2022

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.3**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-307**

**Autorisation de signature – Protocole d’entente pour le projet de classe nature pour la réussite éducative**

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière à la Conférence des Préfets de l’Outaouais (CPO) dans le cadre du projet de classe nature pour la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT que la CPO a accepté de verser un montant de 3 000$ pour le projet de construction d’une pergola avec tables et bacs dans le but d’en faire un endroit multiusage qui servira de lieu de socialisation et de classe nature soumis et recommandé par la MRC Papineau ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil autorise Madame Micheline Cloutier, Mairesse, à signer le protocole d’entente afin de réaliser ledit projet.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.4**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-308**

**Nomination d’un maire-suppléant**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphnée Rodgers

QUE Monsieur Nil Béland, conseiller soit nommé Maire-suppléant pour un an à compter d’aujourd’hui;

QUE Monsieur Nil Béland, conseiller, soit autorisé à remplacer la Mairesse, Madame Micheline Cloutier, lors des sessions de la MRC de Papineau, en cas d’absence ou d’incapacité d’agir de cette dernière;

QU’en cas d’absence ou d’incapacité d’agir de la Mairesse, le Maire-suppléant soit et est autorisé par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser les chèques, les effets négociables de la municipalité conjointement avec le Directeur général/ Greffier-trésorier.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.5**

**RÉSOLUTION 2022-12-309**

**Nomination des comités 2023**

CONSIDÉRANT le dépôt du document de la formation des comités 2023;

CONSIDÉRANT l’article 82 du Code municipal du Québec en rapport à la nomination des comités du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte le nouveau document déposé pour la formation des comités 2023.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.6**

**RÉSOLUTION 2022-12-310**

**Embauche d’une brigadière scolaire**

CONSIDÉRANT les demandes du conseil d’établissement scolaire de l’importance d’avoir un brigadier scolaire ;

CONSIDÉRANT l’importance pour le conseil municipal de sécuriser la traversée des étudiant(e)s sur la rue Principale et sur la rue Papineau ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil retienne les services de Mme Anick Fournier, au taux prévu selon la grille salariale, échelon 1, classe 2 pour un total de 2 heures par jour, ce pour les 180 jours de surveillance en fonction du calendrier scolaire ;

QUE ce conseil mandate le Directeur général/Greffier-trésorier à effectuer les virements budgétaires appropriés à la réalisation de la présente résolution ;

QUE la Mairesse, Madame Micheline Cloutier, et le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoît Dufour, soient et sont mandatés à signer ladite convention de travail.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.7**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-311**

**Embauche de deux animatrices à la maison des jeunes**

CONSIDÉRANT le départ de l’animateur à la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT l’ouverture du poste et les entrevues;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE Mégane Leduc et Bianca Pilon soient embauchées à titre d’animatrices de la maison des jeunes;

QUE les deux animatrices se diviseront les heures/semaine;

QUE les heures d’ouverture seront de 16h00 à 21h00 pour la saison.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.8**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-312**

**Démission d’une animatrice à la maison des jeunes**

CONSIDÉRANT la démission de Bianca Pilon au poste d’animatrice à la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que Mégane Leduc comblera les deux postes;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil accepte la démission de Bianca Pilon.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.9**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-313**

**Mandat à la firme Technorem pour la préparation des plans et devis pour le raccordement du 3e puits au puits principal (Poste Fahey)**

CONSIDÉRANT l’offre déposée par la firme Technorem pour la préparation des plans et devis pour le raccordement du 3e puits au puits principal (Poste Fahey) ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte la proposition de Technorem au montant de 21 545$ avant taxes pour la préparation desdits plans et devis ;

QUE le directeur général/greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.10**

**RÉSOLUTION 2022-12-314**

**Signature du protocole FIMEAU**

CONSIDÉRANT le dépôt d’un protocole d’entente #2027089 entre le Ministère des Affaires municipales et de l’habitation (MAMH) et la municipalité de Plaisance pour une aide financière dans le programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANTque ce protocole doit être signé par la mairesse;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

Que le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

Que ce conseil autorise la mairesse à signer le protocole mentionné en préambule.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.11**

**RÉSOLUTION 2022-12-315**

**Vœux de Noël dans les journaux locaux**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte de faire paraître nos vœux des fêtes et du Nouvel An dans le journal de la Petite-Nation dans le format 1/8 de page au coût de 146$ taxes en sus et dans le journal Les 2 Vallées dans le format 1/8 de page au coût de 187$ taxes en sus;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.12**

**RÉSOLUTION 2022-12-316**

**Postes Canada – Installation d’une boîte postale secteur montée Papineau**

CONSIDÉRANT que Postes Canada désire installer des boîtes postales communautaires sur la montée Papineau ;

CONSIDÉRANT le formulaire de localisation de l’emplacement des boîtes postales communautaires déposé ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance accepte l’endroit choisi par Postes Canada.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.13**

**RÉSOLUTION 2022-12-317**

**Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d’ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l’ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la municipalité utilise les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM afin d’effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu’à cette fin, que la municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE M. Benoît Dufour, Directeur général et Mme Micheline Cloutier, Mairesse soient autorisés à signer pour le compte de la municipalité, l’entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l’ensemble des municipalités ;

QUE M. Benoît Dufour, Directeur général, soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.14**

**RÉSOLUTION 2022-12-318**

**Contrat pour les services juridiques 2023**

CONSIDÉRANT l’appel d’offre de services juridiques envoyé à deux firmes d’avocats le 30 novembre dernier;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

DHC Avocats

Coût forfaitaire :

Consultations téléphoniques : 400$/année taxes en sus

Deveau Avocats

Coût forfaitaire :

Consultations téléphoniques : 850$/année taxes en sus

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l’offre de la firme DHC Avocats pour une période d’un an à compter du 1er janvier 2023.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.15**

**RÉSOLUTION 2022-12-319**

**Retrait des congés de maladie pour la COVID-19**

CONSIDÉRANT qu’une résolution #2020-12-252 avait été adoptée lors de la séance régulière du 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette résolution stipulait que trois (3) jours additionnels relativement à l’absence en cas de maladie pour la COVID-19 devaient être ajoutés à la politique en matière de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l’allègement des consignes sanitaires gouvernementales ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil retire les trois (3) jours additionnels relativement à l’absence en cas de maladie pour la COVID-19 de la politique en matière de gestion des ressources humaines.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**9.16**

**RÉSOLUTION 2022-12-320**

**Demande de compensation à la Municipalité de Lochaber Canton en l’absence de ramassage des ordures, du recyclage et du compostage pour la période d’octobre et novembre**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a imposé, en urgence, une restriction de charge maximale à 5 tonnes sur le pont Martin après y avoir décelé des défaillances majeures ;

CONSIDÉRANT que cette restriction à 5 tonnes de charges maximales impliquait que les camions de collectes ne pouvaient traverser ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lochaber Canton a fait une économie en temps, en tonnage et en kilométrage en ne se rendant pas dans le secteur de la Grande Presqu’île ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil demande à la municipalité de Lochaber Canton de bien vouloir réviser ses factures à la baisse pour la période visée par les travaux du Ministère des Transports.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**10. Sécurité publique et hygiène du milieu**

**10.1**

**RÉSOLUTION 2022-12-321**

**Protocole d’entente pour service de sauvetage nautique entre les municipalités riveraines de la route 148 dans la MRC de Papineau**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance, Canton Lochaber, Thurso et Lochaber-Partie-Ouest désirent présenter un projet commun qui autorise la mise en place d’un service de sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais dans le cadre du Programme d’aide financière précité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville a soumis à ses partenaires un projet d’entente de collaboration pour un service de sauvetage nautique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le préambule fait partie de la présente résolution.

Le conseil municipal de Plaisance s’engage à signer l’entente pour le service nautique préparé par la municipalité de Papineauville, à participer au projet de mise en place d’un service de Sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais et à assumer une partie des coûts d’entretien et de formation, tel que stipulé à l’entente;

Le conseil municipal de Plaisance autorise la municipalité de Papineauville à procéder au dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil municipal de Plaisance reconnaît la Municipalité de Papineauville comme l’organisme responsable de la mise en place du projet de service nautique pour les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance, Canton Lochaber, Thurso et Lochaber-Partie-Ouest.

QUE le maire, Paul-André David et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse, soient par les présentes autorisés à signer le protocole d’entente entre les municipalités.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse, soit par les présentes autorisée à signer tous les documents en lien avec une demande d’aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour l’achat d’une embarcation de sauvetage nautique.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**11. Urbanisme et aménagement**

**11.1**

**RÉSOLUTION 2022-12-322**

**Demande au ministre des Affaires municipales et de l'habitation/ Prolongation de nouveaux délais pour l'adoption du plan et des règlements d'urbanisme, en concordance avec le règlement du schéma d’aménagement et de développement révisé, de la MRC de Papineau**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018 ;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 59.5 de la *Loi sur l’Aménagement et l’Urbanisme,* le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l’entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le Plan d’Urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-245, adoptée le 6 décembre 2021, demandait au MAMH de prolonger jusqu’au 21 février 2023, le délai pour compléter l’exercice de conformité avec le nouveau SADR, le règlement numéro 159-2017, de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT qu’il est requis pour la municipalité de Plaisance, avant l’adoption des règlements de conformité, de réévaluer les enjeux relatifs à la gestion de l’urbanisation, à la capacité des services municipaux (aqueduc et traitement des eaux usées), ainsi que les objectifs de développement durable du SADR de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que la situation relative à la pandémie de la COVID-19 a également eu pour effet de causer des retards dans les travaux de préparation du Plan d’Urbanisme et des règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT que les démarches relatives à la révision de ces instruments d’urbanisme, en accord avec le SARD de la MRC de Papineau sont maintenant pleinement engagées, notamment à la suite de l’engagement d’un consultant en urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance souhaite adopter les divers projets de règlement d’ici le mois de mai 2023, et mener cet exercice de conformité à terme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 21 août 2023, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Plaisance en concordance avec le SARD, le règlement numéro 159-2017, de la MRC de Papineau.

QUE le conseil municipal demande qu’une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

QUE le conseil municipal demande expressément qu’une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**11.2**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-323**

**Mandat services professionnels – servitude de passage – rue Marie-Claude**

CONSIDÉRANT l’existence d’une conduite pluviale reliée au réseau d’égout pluvial de la municipalité, sur le lot 6 470 976, située sur la rue Marie-Claude;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder à une inscription au registre foncier d’une servitude de passage concernant cette conduite pluviale;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues pour les travaux d’arpentage requis et de notaire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate le Groupe Handfield, arpenteurs-géomètres Inc. pour la préparation d’une description technique à cet effet sur le lot 6 470 976;

QUE ce conseil mandate Rachel Durocher, notaire pour la préparation d’un acte de servitude de passage à cet effet sur le lot 6 470 976;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais inhérents à ses services professionnels;

Et

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Greffier-trésorier ou son représentant et la Mairesse ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**12. Développement économique**

**13. Loisirs, santé et bien-être**

**13.1**

**RÉSOLUTION 2022-12-324**

**Adoption de la politique de gestion du bénévolat**

CONSIDÉRANT qu’il est opportun d’avoir une politique de gestion du bénévolat;

CONSIDÉRANT que les bénévoles sont une ressource essentielle au succès des évènements de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l’objectif de cette politique vise à recruter, former, reconnaître et garder nos bénévoles;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra à la municipalité de mieux connaître les préférences de chacun des bénévoles et d’avoir une liste des bénévoles et de leurs intérêts;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte d’adopter la politique de gestion du bénévolat.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**13.2**

**RÉSOLUTION 2022-12-325**

**Tessier Récréo-Parc – Facture supplémentaire pour ajustement de l’excavation pour l’implantation du jeu d’eau**

CONSIDÉRANT que la compagnie Tessier Récréo-Parc a facturé des frais supplémentaires de 3 039,94$ pour l’ajustement de l’excavation pour l’implantation du jeu d’eau;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte de payer la facture supplémentaire de 3 039,94$ plus taxes pour l’ajustement de l’excavation pour l’implantation du jeu d’eau.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**13.3**

**RÉSOLUTION 2022-12-326**

**Tessier Récréo-Parc – Facture supplémentaire pour le béton du jeu d’eau**

CONSIDÉRANT les sommes restreintes prévues au budget pour réaliser le projet de jeu d’eau;

CONSIDÉRANT la facture complémentaire de 1 280$ plus taxes dû à l’augmentation du béton;

CONSIDÉRANT que des frais supplémentaires de 3 039,94$ ont déjà été payés pour l’ajustement de l’excavation pour l’implantation du jeu d’eau

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil refuse de payer la facture supplémentaire de 1 280$ plus taxes pour le béton.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**13.4**

**RÉSOLUTION 2022-12-327**

**Bibliothèque municipale : Partage de service avec les usagers de la municipalité de Papineauville**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Patrick Chartrand, Responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique afin d’utiliser temporairement le service de bibliothèque de la municipalité de Plaisance pour les usagers de la municipalité de Papineauville étant donné que celle-ci est présentement fermée;

CONSIDÉRANT que le réseau biblio est disposé à offrir de l’aide une fois que les deux municipalités se seront entendues;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville offre de mettre à la disposition de la bibliothèque de Plaisance, leur responsable de la bibliothèque pour faire des heures afin de combler le travail supplémentaire que cela engendrera;

Pour ces raisons,

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte d’accommoder la municipalité de Papineauville en offrant le service à leurs usagers jusqu’à la fin février 2023;

QUE le Directeur général et Greffier-trésorier avise le Responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique, Monsieur Patrick Chartrand de la décision prise par le conseil municipal de Plaisance;

QUE des ententes entre la responsable de la bibliothèque de Plaisance et celle de la bibliothèque de Papineauville soient faites pour offrir le meilleur service à tous les usagers.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**13.5**

**RÉSOLUTION 2022-12-328**

**Emplois d’été Canada 2023**

CONSIDÉRANTla possibilité pour la municipalité de Plaisance d’obtenir de l’aide financière pour embaucher des étudiant(e)s cet été et cela dans le cadre d’emplois d’été Canada 2023;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE quatre(4) postes soient demandés;

QUEce conseil mandate le Directeur général/Greffier-trésorier pour qu’il prépare les demandes afin d’obtenir l’aide financière mentionnée dans le préambule pour les emplois d’été Canada 2022.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**14. Transport et voirie**

**15. Culture et patrimoine**

**16. Nouveaux items**

**16.1**

**RÉSOLUTION 2022-12-329**

**Frédérique Drolet : Demande de local pour projet CALQ**

CONSIDÉRANT la demande de local de Madame Frédérique Drolet pour son projet CALQ;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance accepte de prêter un local à Madame Frédérique Drolet pour réaliser son projet;

ATTENDU que Madame Drolet devra vérifier la disponibilité des locaux auprès de la responsable des locations de salles avant l’utilisation.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**16.2**

**RÉSOLUTION 2022-12-330**

**Demande de Sophie Chartrand pour parents de OPP – Prêt de la salle pour levées de fonds pour l’école Sacré-Cœur**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de locaux de Madame Sophie Chartrand au nom de l’organisme de participations parentales (OPP) pour tenir des levées de fonds pour l’école Sacré-Cœur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance accepte de prêter un local à l’organisme de participations parentales lors des levées de fonds pour l’école Sacré-Coeur;

ATTENDU que l’OPP devra vérifier la disponibilité des locaux auprès de la responsable des locations de salles avant l’utilisation.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

**17 Nouveaux avis de motion et règlements**

**18. Période de questions**

Début : 19 h 56

Fin : 20 h 04

**19.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-331**

**Levée de la séance à 20 h 08**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »

Et j’ai signé ce 5 décembre 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Micheline Cloutier Benoît Dufour

Mairesse Directeur général/Greffier-trésorier